

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

②① Numéro de dépôt: 90402416.3

⑤ Int. Cl.⁵: **A47G 7/08**

②② Date de dépôt: 31.08.90

③ Priorité: 31.08.89 FR 8911442

④³ Date de publication de la demande:
06.03.91 Bulletin 91/10

⑧ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK ES GB IT LI LU NL SE

71 Demandeur: **COMPAGNIE D'ETUDES ET
PLASTIQUES CEP**
21, rue de l'Industrie
F-63300 Thiers(FR)

(72) Inventeur: **Dambricourt, Géry, Bernard, Marie,
Cornil**
2 rue du Gour, Marsat
F-63200 Riom, Puy de Dôme(FR)

74 Mandataire: **Madeuf, Claude Alexandre Jean**
et al
CABINET MADEUF 3, avenue Bugeaud
F-75116 Paris(FR)

⑤④ **Combiné conteneur-enveloppe formant cache-pot.**

⑤7 Combiné-conteneur enveloppe formant cache-pot pour la présentation de plantes cultivées, caractérisé en ce qu'un conteneur ou pot (1) dans lequel la plante a été cultivée est disposé dans une enve-

loppe (10) et en ce que des moyens sont prévus pour empêcher tout dégagement accidentel dudit conteneur ou pot (1) par rapport à l'enveloppe (10).

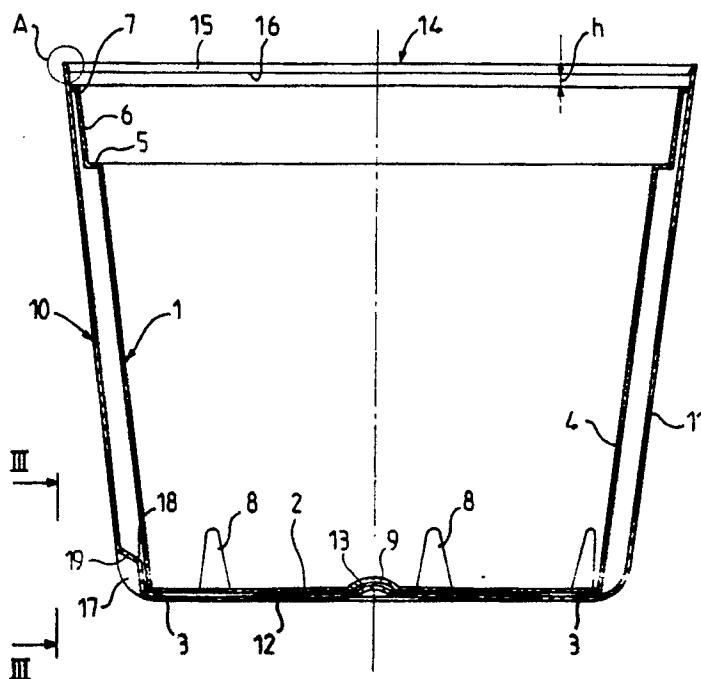


FIG. 1

Il est bien connu de cultiver des plantes, fleurs et arbustes dans des conteneurs ou des pots en matière plastique dans lesquels ces plantes, fleurs et arbustes poussent quelquefois pendant plusieurs années.

Les pots sont soumis, pendant la croissance des plantes, diverses agressions qui font que leur aspect extérieur est sale et peu esthétique.

Un mode de commercialisation actuel des plantes, fleurs et arbustes s'effectuant de plus en plus directement auprès du grand public pose le double problème de la conservation et de la présentation de la plante pendant toute la période courant de la fin de la phase de culture jusqu'à la vente au consommateur final. De plus, il est important que l'acheteur puisse emmener la plante, fleur ou arbuste sans se salir et sans salir le véhicule qui le plus souvent sert au transport.

L'invention crée un nouveau combiné permettant tout en conservant le conteneur ou pot de culture même si celui-ci a été quelque peu déformé, de présenter la plante, la fleur ou l'arbuste de façon attrayante dans un produit neuf qui constitue avec le pot original un ensemble indissociable quel que soit la façon de manipuler la plante.

L'objet de l'invention contribue également maintenir la plante en bon état de santé pendant toute la période suivant la phase de culture et précédant la vente et cela sans l'utilisation d'accessoires complémentaires particuliers.

L'invention permet d'obtenir le résultat ci-dessus l'aide de moyens très simples et bon marché tout en faisant que ces moyens augmentent ensuite la rigidité du conteneur ou pot.

Conformément l'invention, le combiné conteneur formant cache-pot pour la présentation de plantes cultivées est caractérisé en ce qu'un conteneur ou pot, dans lequel la plante a été cultivée est disposé dans une enveloppe et en ce que des moyens sont prévus pour empêcher tout dégagement accidentel dudit conteneur par rapport l'enveloppe.

Diverses autres caractéristiques de l'invention ressortent d'ailleurs de la description détaillée qui suit.

Un mode de réalisation de l'objet de l'invention est représenté, à titre d'exemple non limitatif, au dessin annexé.

La fig. 1 est une coupe-élévation transversale du combiné conteneur cache-pot objet de l'invention.

La fig. 2 est une coupe, à plus grande échelle, du détail A apparaissant à la fig. 1.

La fig. 3 est une élévation partielle vue sensiblement suivant la ligne III-III de la fig. 1.

La fig. 1 montre un conteneur ou pot 1 du genre de ceux qui sont utilisés pour planter et cultiver des plantes diverses.

Le conteneur comporte un fond 2 présentant avantageusement des pieds d'appui 3. Le fond 2 est prolongé par une paroi latérale tronconique 4 formant à sa partie supérieure un épaulement 5 à partir de la périphérie duquel s'étend une couronne tronconique 6 terminée par un rebord saillant 7 ou autre moyen de raidissement. La paroi latérale 4 présente près du fond 2 des ouvertures de drainage 8.

Il est avantageux, comme l'illustre le dessin, que le fond 2 présente une saillie centrale 9 correspondant elle-même à la carotte d'injection de la matière plastique constitutive du conteneur.

Le combiné comporte, par ailleurs, une enveloppe 10 formant cache-pot et qui est avantageusement de forme tronconique c'est-à-dire que sa paroi latérale 11 est de préférence parallèle ou sensiblement parallèle à la paroi latérale tronconique 4 du conteneur ou pot 1.

L'angle de conicité de l'enveloppe 10 peut cependant être différent de celui de la paroi latérale du conteneur suivant que l'espace séparant le conteneur de l'enveloppe doive être plus ou moins grand.

La face externe de la paroi latérale de l'enveloppe 10 est réalisée pour présenter un aspect et une couleur qui soient attrayants.

L'enveloppe 10 comporte également un fond 12 qui, de préférence, délimite une calotte sphérique très évasée ainsi que l'illustre la fig. 1. Cette disposition permet que le fond 12 repose au sol, ou sur une autre surface, seulement par sa partie périphérique pour assurer une bonne stabilité sans qu'il y ait nécessité de prévoir des saillies particulières à partir dudit fond 12.

L'enveloppe est également fabriquée de préférence par moulage par injection et, pour que la carotte d'injection ne soit pas apparente, il est avantageusement prévu une saillie centrale 13 correspondant à la saillie 9 du conteneur ou pot mais présentant des dimensions moindres pour pouvoir être emboîtée dans la saillie 9 sans qu'il y ait contact entre leurs parois en regard ou entre les carottes d'injection.

Les fig. 1 et 2 montrent que la paroi latérale 11 de l'enveloppe 10 est de plus grande hauteur que celle du conteneur 1.

Par ailleurs, il est avantageux que la partie supérieure lia de la paroi 11 soit progressivement épaissie. L'épaisseur du bord supérieur lia de l'enveloppe 10 peut, par exemple, être égale sensiblement au double de l'épaisseur moyenne de la paroi 11 ainsi que l'illustre particulièrement la fig. 2.

L'enveloppe 10 délimite, à partir de sa face interne et près de son bord supérieur, un rebord périphérique 14 formant une rampe 15 et un épaulement 16 s'étendant de façon à peu près perpendiculaire à la paroi interne de l'enveloppe 10 de

façon à constituer un moyen de retenue.

Les diamètres respectifs du rebord saillant 7 du conteneur ou pot 1 et du rebord périphérique 14 de même que le diamètre de la paroi interne de l'enveloppe 10 sont choisis pour que le rebord 7 du conteneur ou pot frotte fortement contre la rampe 15 lorsque le conteneur est introduit dans l'enveloppe 10 puis que ce rebord 7 vienne en appui serré contre la face interne de la paroi latérale 11. Cette réalisation fait que le rebord 16 a la fonction d'une butée anti-retour empêchant toute extraction involontaire de l'enveloppe.

En fin d'engagement du conteneur 1 dans l'enveloppe 10 le dessus du rebord saillant 7 est distant de l'épaule 16 d'une mesure h.

La mesure h existant entre le rebord saillant 7 et l'épaule 16 fait que la mise en place du conteneur est toujours possible même si des racines, ou de la terre, font saillie au-delà du fond 2 dudit conteneur par les ouvertures de drainage 8 ou si des impuretés diverses sont tombées sur le fond 12 de l'enveloppe au moment de la mise en place du conteneur.

Le fait que le rebord saillant 7 du conteneur prenne appui contre la face interne de l'enveloppe 10 a pour effet de mettre sous tension la paroi de l'enveloppe au point de contact avec le conteneur ou pot qui s'adaptent ainsi l'un à l'autre à la manière d'une pièce moulée et d'une pièce contre moulée.

L'existence de l'épaule 16 empêche que le conteneur 1 puisse être extrait accidentellement de l'enveloppe 10 lorsque le combiné conteneur-enveloppe est soulevé en saisissant par exemple ce combiné par l'intermédiaire d'une plante ayant poussé dans le conteneur qui est évidemment dans ce cas rempli de terre.

Outre ce qui précède, l'enveloppe 10 présente avantageusement à partir du fond 12 une encoche 17 dont le dessus présente un fond incliné 18 dans lequel est pratiquée une lumière 19. La disposition ci-dessus bien apparente aux fig. 2 et 3 fait qu'une certaine quantité d'eau, ou d'un liquide nourricier, peut être maintenue dans le fond de l'enveloppe 10 en constituant ainsi une réserve sans que le niveau de cette eau ou de ce liquide nourricier puisse dépasser celui de la lumière 19. L'inclinaison du fond 18 a pour effet de rendre la lumière 19 non apparente et cela sans risque de blocage de la pénétration du conteneur ou pot lors de sa mise en place. Il est ainsi possible de maintenir une plante en bonne santé dans le combiné décrit dans ce qui précède dans les phases ultérieures la culture et notamment au moment de la vente. De plus l'espace séparant le conteneur ou pot de l'enveloppe forme un isolant thermique évitant de brusques variations de température de la terre contenue.

Un espace peut être prévu entre le fond 12 de

l'enveloppe et le fond 2 du conteneur ou pot 1 pour augmenter le volume de la réserve constituée entre le fond de l'enveloppe et la lumière (19).

L'invention n'est pas limitée à l'exemple de réalisation, représenté et décrit en détail, car diverses modifications peuvent y être apportées sans sortir de son cadre.

10 Revendications

1. Combiné-conteneur enveloppe formant cache-pot pour la présentation de plantes cultivées, caractérisé en ce qu'un conteneur ou pot (1) dans lequel la plante a été cultivée est disposé dans une enveloppe (10) et en ce qu'un moyen est prévu pour empêcher tout dégagement accidentel dudit conteneur ou pot (1) par rapport à l'enveloppe (10).

2. Combiné suivant la revendication 1, caractérisé en ce que l'enveloppe (10) est de hauteur supérieure à celle du conteneur ou pot (1) et en ce que le moyen de retenue (14, 16) pour empêcher le dégagement du conteneur ou pot (1) est prévu à la partie supérieure de l'enveloppe et dudit conteneur ou pot.

3. Combiné suivant l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le conteneur ou pot (1) présente à sa partie supérieure un rebord saillant (7) et en ce que l'enveloppe (10) présente à sa partie supérieure un rebord périphérique (14) faisant saillie de sa paroi interne, ledit rebord saillant (7) étant de diamètre choisi pour frotter contre le rebord périphérique (14) lors de l'introduction du conteneur dans l'enveloppe.

4. Combiné suivant la revendication 3, caractérisé en ce que la hauteur de l'enveloppe (10) est supérieure à celle du conteneur ou pot (1) et est choisie pour que le rebord saillant (7) du conteneur soit distant d'un épaulement (16) du rebord périphérique (14) de l'enveloppe d'une mesure (h).

5. Combiné suivant l'une des revendications 3 ou 4, caractérisé en ce que le rebord périphérique (14) de l'enveloppe (10) délimite une rampe (15) pour faciliter l'introduction du rebord saillant (7) du conteneur ou pot.

6. Combiné suivant l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que la partie supérieure (11a) de l'enveloppe (10) est réalisée pour présenter une épaisseur supérieure à l'épaisseur moyenne de la paroi latérale (11), le rapport des épaisseurs étant de l'ordre de 2 à 1.

7. Combiné suivant l'une des revendications 3 à 6, caractérisé en ce que le diamètre du rebord saillant (7) est légèrement supérieur à la partie correspondante de l'enveloppe (10).

8. Combiné suivant l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que l'enveloppe (10) présente une lumière (19) prévue à distance de son fond

(12).

9. Combiné suivant la revendication 8, caractérisé en ce que la lumière (19) est formée dans un fond incliné (18) disposé dans une encoche (17) prévu à la base de la paroi latérale (11) de l'enveloppe (10). 5

10. Combiné suivant l'une des revendications 1 à 9, caractérisé en ce qu'au moins un espace est ménagé entre le conteneur ou pot et l'intérieur de l'enveloppe. 10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

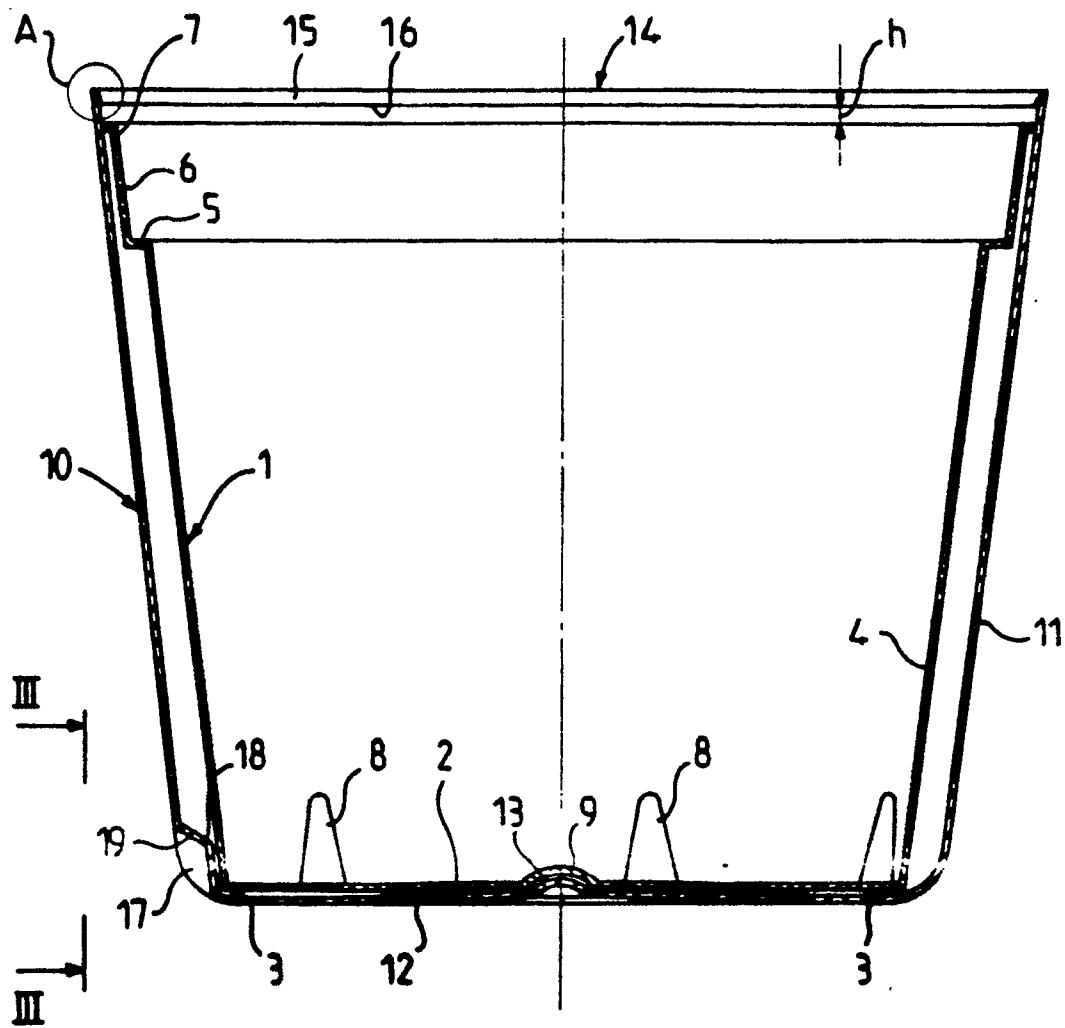


FIG. 1

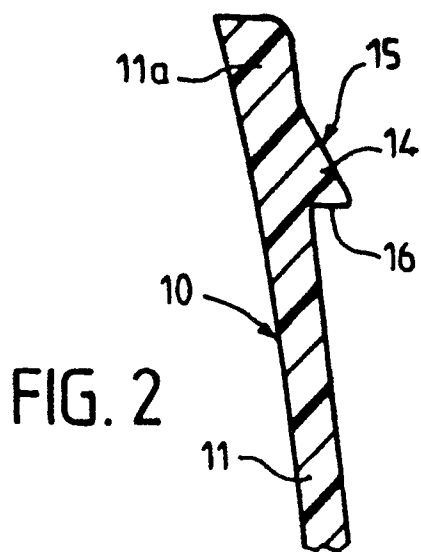


FIG. 2

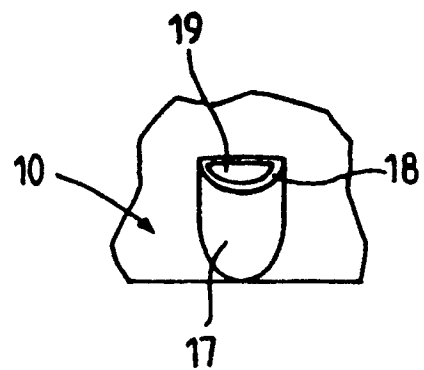


FIG. 3



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 90 40 2416

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
X	DE-A-3 728 621 (SAUTER) * revendication 1; figures 1, 3 * - - -	1,10	A 47 G 7/08
X,A	WO-A-8 800 006 (SHARPLES) * page 4, ligne 29 - page 5, ligne 3; figures 1, 3 * - - -	1,2,10,3,7	
X,A	FR-A-2 343 455 (ESSELBRUGGE) * page 4, lignes 7 - 19; figures 1, 4 * - - -	1,2,3	
X	US-A-2 246 490 (FLUES) * le document en entier * - - -	1,2	
A	DE-A-2 226 054 (LINKE) * revendication 3; figure 4 * - - -	8	
A	GB-A-8 294 35 (LIEDTKE) - - - - -		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A 47 G
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 11 décembre 90	Examineur VON ARX V.U.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X: particulièrement pertinent à lui seul Y: particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D: cité dans la demande L: cité pour d'autres raisons ----- &: membre de la même famille, document correspondant			